

# Rapport ANNUEL 2024



## Sommaire

### **4 Le SMICTOM**

- 4 Présentation du Syndicat
- 6 Les élus

### **8 Les services du SMICTOM**

- 8 L'emploi au SMICTOM
- 10 Précollecte et collecte
- 12 Les déchèteries
- 14 Prévention et communication
- 18 L'économie circulaire
- 20 La recyclerie
- 22 Les éco-organismes

### **24 Indicateurs techniques**

- 26 Synthèse des tonnages
- 28 Tri et traitement
- 30 Le traitement des déchets

### **32 Indicateurs financiers**

- 34 Indicateurs financiers
- 36 Le budget
- 38 Les marchés en cours
- 39 Les temps forts de 2024

## Préambule

Le décret N°2000-404 du 10 Mai 2000 prévoit :

Chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou traitement des déchets doit présenter puis mettre à disposition du public un rapport annuel, et ce avant le 30 juin de chaque année sur le service d'élimination des déchets.

Le rapport permet aussi d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau du SMICTOM du Pays de Fougères pour prendre des décisions adaptées au contexte local, et sensibiliser le grand public qui lira le rapport en mairie.

Ce rapport est adressé à chaque commune et intercommunalité adhérente. Le rapport est présenté par chaque communauté adhérente devant leur conseil communautaire.

Le contenu de ce rapport sur le service d'élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés est tenu à la disposition du public au siège du SMICTOM du Pays de Fougères, sur le site internet : [www.smictom-fougères.fr](http://www.smictom-fougères.fr), ainsi qu'au sein de l'ensemble des structures adhérentes.

# Présentation du SMICTOM du Pays de Fougères

Créé en 1974, le SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur un territoire composé de 46 communes et 88 496 habitants (INSEE 2024).

Les 4 intercommunalités suivantes adhèrent au SMICTOM pour tout ou partie de leurs communes:

Fougères Agglomération, Couesnon Marches de Bretagne, Liffré-Cormier Communauté et Val d'Ille-Aubigné.

## Les missions

Le SMICTOM est compétent pour assurer différentes missions :

- La prévention, sensibilisation et communication
- La pré-collecte (mise à disposition d'équipements),
- La collecte des ordures ménagères et déchets recyclables (incluant emballages, papier et verre)
- Le tri et le traitement des déchets via le Syndicat de tri et de traitement (S3T'ec),
- La gestion des 10 déchèteries,
- La gestion de la redevance.

La plupart des prestations sont réalisées en régie.

## Composition du territoire

# 42 172

foyers au 31 décembre 2024



Résidences secondaires  
3 %



1 personne  
35 %



3 personnes et plus  
29 %



2 personnes  
33 %



# 1 806

professionnels  
(entreprises et administrations)

# 46

communes

# 1 030

km<sup>2</sup>

# 88 496

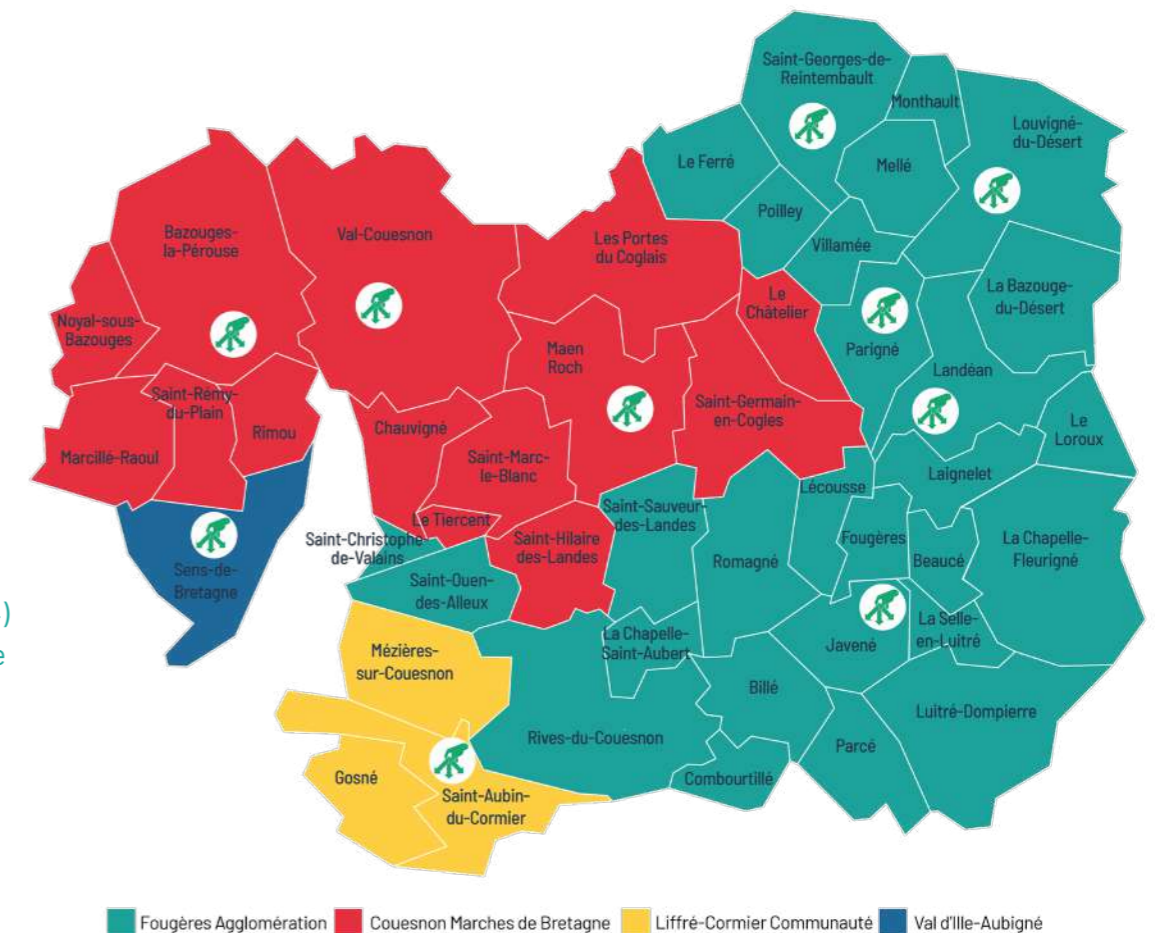
habitants (INSEE 2024)

Référence DGF utilisée par l'ADEME :

88 864 habitants

# 85

habitants au km<sup>2</sup>



■ Fougères Agglomération ■ Couesnon Marches de Bretagne ■ Liffré-Cormier Communauté ■ Val d'Ille-Aubigné

# Les élus du SMICTOM



Le SMICTOM est administré par un comité syndical. Celui-ci est composé d'élus issus des différentes intercommunalités du territoire. Le choix des intercommunalités a été de désigner un nombre d'élus par commune en fonction de sa population avec au minimum un élu délégué au SMICTOM par commune. Le comité syndical se réunit au moins une fois par trimestre.

Les 68 délégués ont élu un président et huit vice-présidents qui composent le bureau du SMICTOM. Celui-ci possède des compétences déléguées par le comité syndical, et se réunit au minimum avant chaque session plénière.

Viennent ensuite les commissions, constituées de délégués désignés par le comité syndical. Elles sont conduites par un vice-président. Les groupes de travail thématiques effectuent des propositions au président et au bureau.

Les ordures ménagères et les emballages recyclables sont traités par le Syndicat de Traitement S3T'ec. Celui-ci est composé d'élus issus des deux syndicats primaires (SMICTOM Sud Est 35 et SMICTOM du Pays de Fougères). Les 9 membres du bureau du SMICTOM sont également membres du comité syndical du Syndicat de Traitement.



**Serge Boudet**  
Président du SMICTOM

- Henri Avril** - 1<sup>er</sup> vice-Président en charge des relations avec le Syndicat de Traitement
- Gérard Barbedette** - 2<sup>ème</sup> vice-Président en charge des finances et de la redevance
- Mélanie Montembault** - 3<sup>ème</sup> vice-Présidente en charge de la Prévention et de l'éducation à l'environnement
- Daniel Balluais** - 4<sup>ème</sup> vice-Président en charge des relations avec les intercommunalités et les communes
- Pascal Hervé** - 5<sup>ème</sup> vice-Président en charge des relations avec les partenaires
- Dominique Froc** - 6<sup>ème</sup> vice-Président en charge de la communication
- Olivier Barbette** - 7<sup>ème</sup> vice-Président en charge de la collecte et des déchèteries
- Hervé Guillard** - 8<sup>ème</sup> vice-Président en charge des Ressources Humaines et de l'administration générale

## Fougères Agglomération

Délégué titulaire	Délégué Suppléant
Sophie Bacquet	Martine Alexandre
Daniel Balluais	Carine Arondel
Gérard Barbedette	Johann Bagot
Andrée Battais	Dominique Bosseray
Pierrick Baron	Auréli Boulanger
Pierre Berhault	Jean-Christian Bourcier
Hugues Berthelot	Jean-Claude Brard
Éric Besson	Franck Bryon
Isabelle Biard	Philippe Buineau
Marie-Claire Boucher	Julien Caux
Serge Boudet	Mathieu Chapelle
Benjamin Boulanger	Louis Creignou
Jean-François Buffet	Bernard Delaunay
Maria Carré	Chrystèle Desguerets
Marie-Laure Chatelet	Aurélien Deshayes
Louis-Pierre Chauvin	Philippe Donnini
Joseph Costentin	Guyène Duclos
Hubert Couasnon	Sylvie Galodé
Catherine Duchatelet	Michelle Garavaglia
Franck Esnault	Jean-Pierre Guérin
Sébastien Etiennoul	Dominique Guérin
Dominique Froc	Christophe Hardy
Gérard Gardan	Nicolas Hardy
Lionel Genevée	Virginie Hatte
Hervé Guillard	Christophe Le Gal
Karine Huart	Marie-Christelle Jardin
Maryvonne Hubeau	Diana Lefeuvre
Marie-Thérèse Jourdan	Maurice Lesénéchal
David Lebouvier	Floriane Lesénéchal
Joëlle Leduc	Sylvie Michel
Isabelle Lee	Anthony Montembault
Pascal Mahé	Jean-Claude Noël
Benoit Martin	Adeline Ollivier
Joseph Moutel	Alexandra Ory
Louis Pautrel	Marie-Cécile Papaïl
André Philipot	Cécile Parlot
Véronique Pigeon	Didier Petitpas
Manuel Ribeiro	Patricia Rault
Annick Rochelle	Jean-Claude Rault
Jackie Sadot	Didier Royer
Karine Soto	Martine Supiot
François Vézic	Pierre Thomas

## Couesnon Marches de Bretagne

Délégué titulaire	Délégué Suppléant
Henri Avril	Morgane Boulière
Yann Cariou	Jérôme Bourge
Aymar De Gouvion St Cyr	Virginie Elshout
Gislaine Gobé	Jean-Yves Éon
Louis Halais	Olivier Gaigne
Claude Hamard	Christian Geffray
Daniel Helbert	Laurent Goré
Pascal Hervé	Fabienne Landais
Emmanuel Houdus	Julien Le Gallais
Christophe Huart	Guy Le Gonidec
Christian Hubert	Raymonde-Fernande Lohier
Albert Isambard	Hervé Loiseau
Franck Jobert	Sabrina Machard
Mélanie Montembault	Thierry Malle
Dominique Prioul	Laëtitia Meignan
Dominique Prunier	Roger Monthorin
Henri Rault	Loeiz Rapinel
David Retore	Jean-Frédéric Sourdin
Christopher Staines	Pascal Vallée

## Liffré-Cormier Communauté

Délégué titulaire	Délégué Suppléant
Olivier Barbette	Jérôme Bégasse
Yves Leroux	Sarah Chyra
Pascale Macours	Franck Jourdan
Ronan Salaün	Florence Stablo
Gérard Serra	Virginie Vergnaud

## Val d'Ille-Aubigné

Délégué titulaire	Délégué Suppléant
Yannick Leconte	Éric Poussin

### Modification en cours de mandat

Plusieurs changements de délégués titulaires et suppléants ont été opérés dans l'année. La liste présente les délégués titulaires et suppléants au 31 décembre 2024.

# Les services du SMICTOM



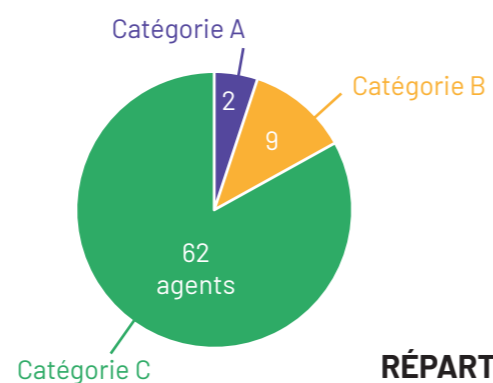
Le SMICTOM du Pays de Fougères a fait le choix d'assurer ses services en régie. Cela lui permet d'être plus proche des usagers, et de mieux maîtriser ses coûts.

## L'emploi au SMICTOM

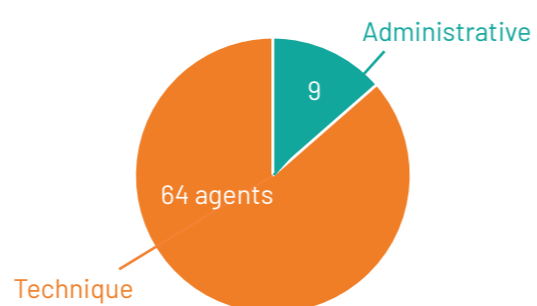
### Les emplois directs par service

Collecte des déchets	36
Déchèteries	10
Maintenance / Pré-collecte	12
Traitement	1
Administratif	9
Prévention des déchets	5

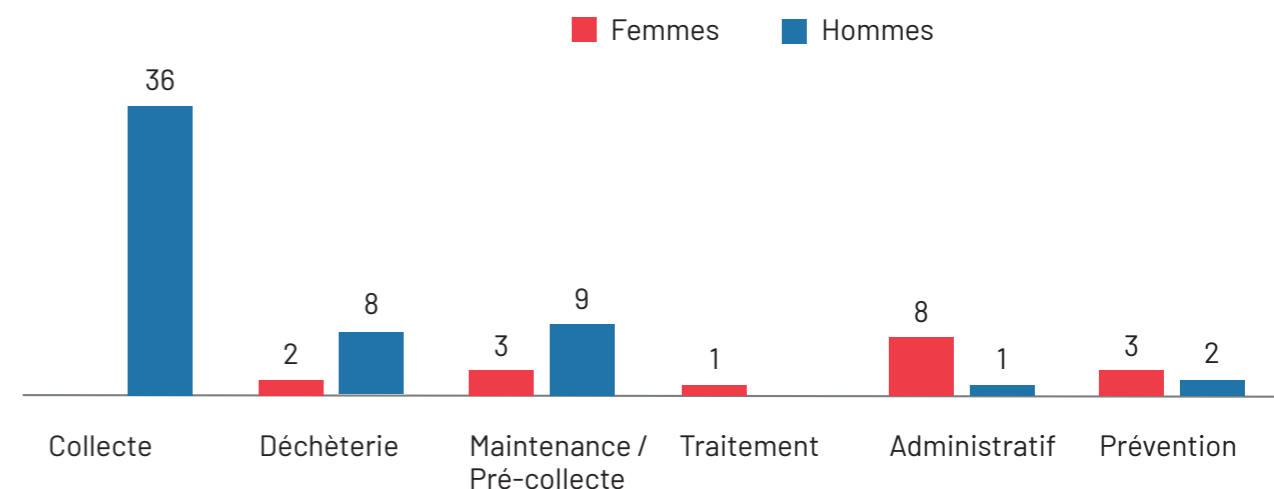
### RÉPARTITION PAR CATÉGORIE



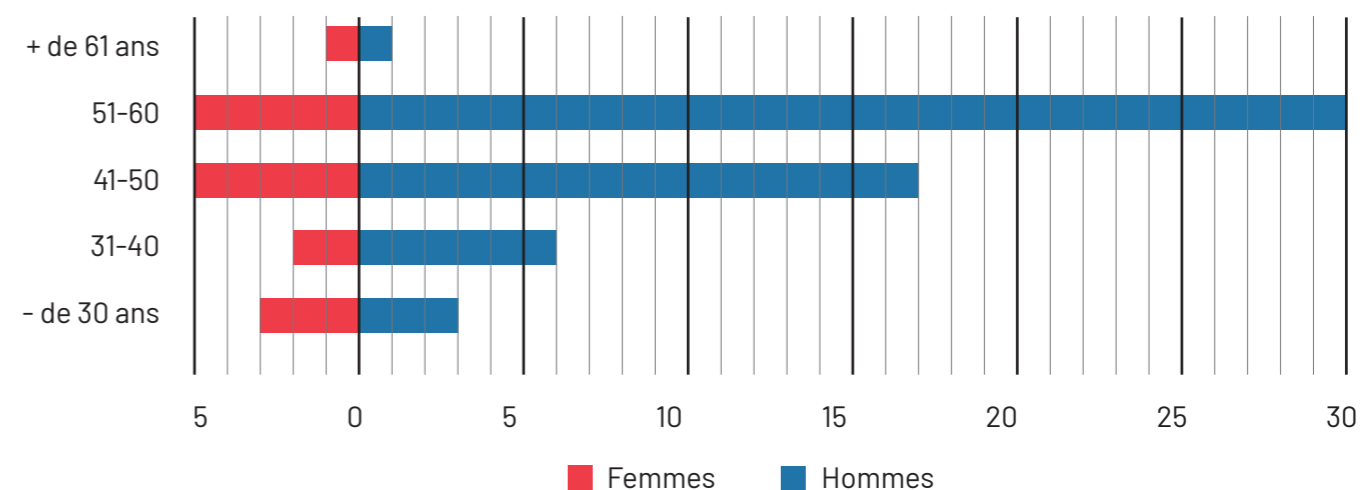
### RÉPARTITION PAR FILIÈRE



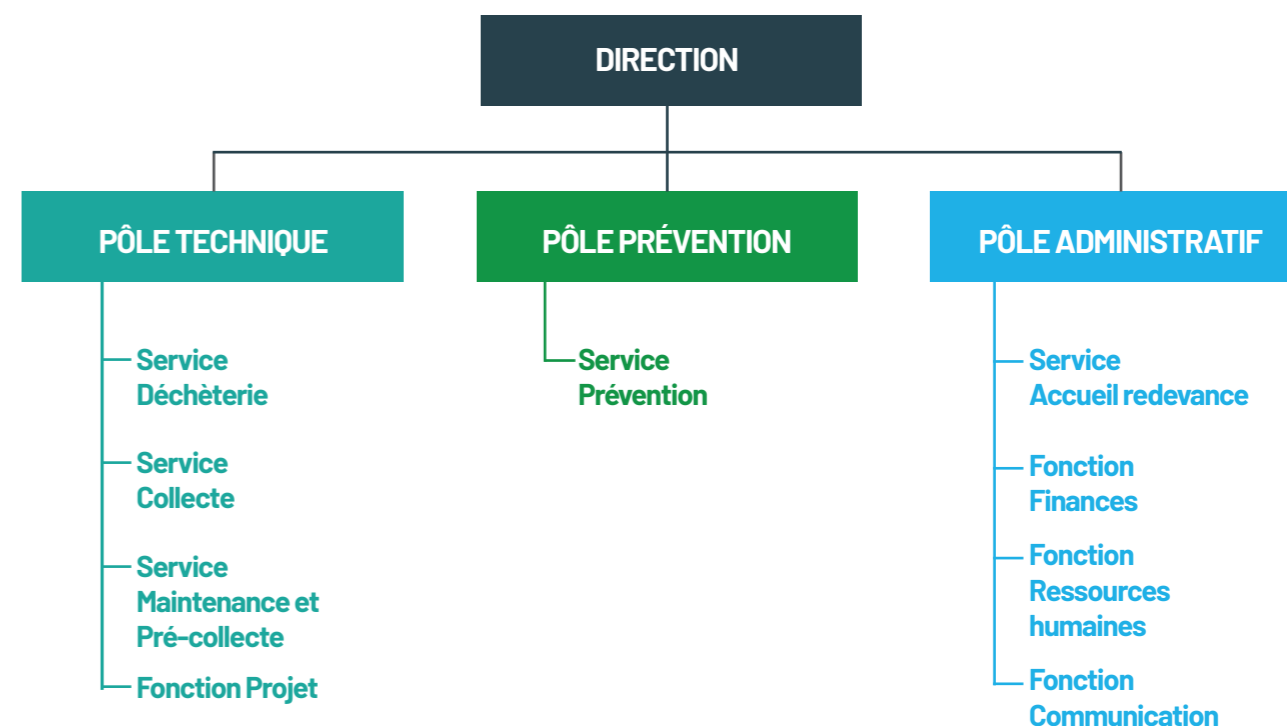
### RÉPARTITION FEMMES-HOMMES



### PYRAMIDE DES ÂGES



### ORGANIGRAMME



73

agents permanents\* au SMICTOM au 31 décembre 2024

Service collecte et service déchèterie assurés en régie

\* dont 5 agents en renfort dans le cadre du déploiement de la redevance incitative

# La collecte : organisation et équipements



**36**  
agents de collecte

**6**  
agents de pré-collecte  
(gestion des contenants)

**16**  
camions de collecte

Diminution de  
**8.5 %**  
de la consommation de carburants et  
des kilomètres parcourus

**11 685**  
sacs jaunes distribués

**480**  
bornes d'apport volontaires  
(ordures ménagères, emballages,  
verre, papier et biodéchets)

**Entièrement assurée en régie, la précollecte, la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables, du verre et des papiers permet au Syndicat de rester proche des usagers.**

Composé de 36 agents, le service de collecte assure la collecte en porte-à-porte, en apport volontaire ou en points de regroupement des ordures ménagères et des emballages recyclables. La collecte du verre et des papiers n'est assurée en régie sur la totalité du territoire que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## Évolutions du service de collecte

### Modification des circuits et fréquences de collecte

En janvier 2024, les circuits de collecte et leur fréquence ont été modifiés. Le service de collecte des déchets s'est rapproché au maximum des usagers en secteur campagne en développant le porte-à-porte.

En parallèle, la fréquence de collecte a été adaptée à la diminution de présentation des bacs. La collecte des bacs gris et des bacs jaunes est depuis le 29 janvier 2024 effectuée toutes les deux semaines.

Des calendriers de collecte ont été réalisés pour chaque secteur et distribués dans les boîtes aux lettres de nos usagers.

Quelques adaptations mineures ont été effectuées au cours de l'année. Seule la commune de Beaucé a vu son jour de collecte des emballages modifié au cours de l'année. Les habitants ont alors reçu un nouveau calendrier de collecte mis à jour.

## La précollecte

### Les sacs jaunes

Des rouleaux de sacs sont encore distribués aux usagers n'ayant pas encore été dotés en nouveaux bacs. Ils sont également disponibles pour les usagers ayant un bac gris à serrure. Le nombre de rouleaux distribués a nettement diminué (4 à 5 fois moins de rouleaux distribués).

### Les bacs de collecte

En 2024, la distribution des nouveaux bacs de collecte a été effectuée par les agents du service précollecte. Le

SMICTOM a fourni deux bacs, un gris et un jaune à tous les foyers en domicile individuel. Un bac à serrure gris a été distribué aux foyers trop éloignés du circuit de collecte qui le souhaitent. Les interventions de réparation, reprise ou échanges ont également été assurées par ce même service.

### Les bornes d'apport volontaire

La collecte du verre et des papiers se fait exclusivement en apport volontaire. Les bornes sont collectées entre 1 fois par semaine

et 1 fois par mois en fonction du taux de remplissage. Certains secteurs aux caractéristiques techniques ou démographiques spécifiques sont desservis en apport volontaire pour les ordures ménagères et pour la collecte sélective. Depuis novembre 2024, 7 sites avec des composteurs grutables ont été mis en service dans le centre de Fougères. Les composteurs sont collectés grâce au camion grue du SMICTOM comme les bornes d'apport volontaire.

**11 685**

ROULEAUX DE SACS JAUNES  
ont été distribués



**17**

bornes pour les  
ordures ménagères



**239**

bornes à verres



**10**

bornes pour les  
emballages



**206**

bornes à papier



**8**

composteurs  
grutables



## La collecte

### Les véhicules de collecte

Le SMICTOM effectue les collectes de bacs, de sacs et de bornes d'apport volontaire en régie. 14 camions bennes, 1 micro-benne (pour la collecte dans les ruelles étroites) et 1 camion-grue permettent d'apporter ce service. 4 camions bennes sont équipés de lève-conteneurs électriques. Ils permettent une diminution des nuisances sonores ainsi qu'une moindre consommation de carburant. La collecte des déchets est assistée par un logiciel de géolocalisation des camions bennes permettant un guidage vocal, une localisation des points de collecte et un rééquilibrage des temps de travail.

### Les circuits

Avec le développement du porte-à-porte et le changement de fréquence de collecte, le nombre de circuits a

augmenté : 145 circuits différents sont parcourus par les équipes de collecte sur deux semaines. Le nombre de kilomètres parcourus par les camions a diminué de 8,5%, tout comme la consommation de carburant par rapport aux années précédentes.

### La collecte des papiers

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le SMICTOM organise une collecte spécifique des papiers auprès des professionnels et administrations en s'appuyant sur l'ARHES, une entreprise d'insertion. La collecte est réalisée en caissettes de 40 litres, fournies par le SMICTOM. Les tonnages collectés sont cette année encore en hausse, soit 8% de hausse par rapport à l'année 2023.

**145** circuits de collecte

**117** circuits pour l'apport  
volontaire  
**28** circuits de collecte en  
porte-à-porte

**365 045** km au total

**168 685** km parcourus pour les  
ordures ménagères

**149 081** km parcourus pour la  
collecte sélective

**47 279** km parcourus les points  
d'apport volontaire

**47,5** tonnes de papier  
collectées par l'ARHES

# La gestion des déchèteries

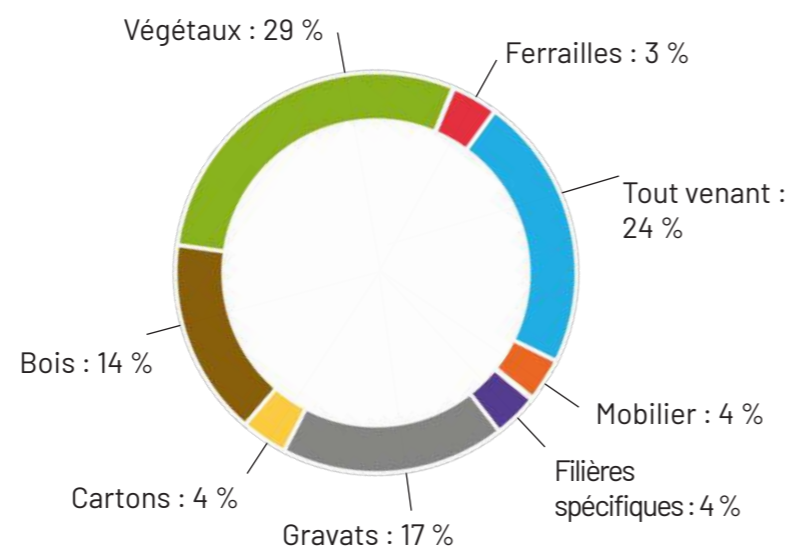


## Réparties sur le territoire, 10 déchèteries gérées en régie sont à la disposition des usagers tout au long de l'année.

10 agents valoristes accueillent les usagers dans les déchèteries situées à Bazouges-la-Pérouse, Javené, Louvigné-du-Désert, Maen-Roch, Parigné, Sens-de-Bretagne, Saint-Aubin-du-Cormier et Val-Couesnon. Pour les communes de Saint-Georges-de-Reintembault, Parigné et Landéan, ce sont des agents communaux, mis à disposition du SMICTOM, qui gèrent la déchèterie.

## Les filières principales

Dans chaque déchèterie, les usagers peuvent déposer leurs déchets dans les caissons mis à disposition : gravats, tout venant, bois, ferrailles, cartons, déchets verts, éco-mobilier. Pour garantir un remplissage optimal des caissons et réduire les besoins de transport, quatre compacteurs sont en service dans les déchèteries de Javené, Maen Roch, Saint-Aubin-du-Cormier et Louvigné-du-Désert. Suivant la nature du déchet, la filière de traitement est différente. Le tout-venant est enfoui. Les gravats sont en partie valorisés, en partie enfouis. La ferraille, le carton, le bois et le mobilier sont envoyés en usines de recyclage. Les déchets verts sont amenés en aire de compostage puis valorisés en agriculture, une fois transformés en compost.



**10** agents de déchèterie

## Tonnages collectés

**30 488** tonnes collectées

**331** kg par habitant

soit

**2** % de baisse par rapport à 2023

**7 313** tonnes de "tout-venant", soit une hausse de 5 %

## Fréquentation

**376 000** passages en déchèteries dont **156 150** à Javené

soit

**4,1** % de hausse de fréquentation

## Les filières spécifiques

De nombreux autres déchets peuvent être déposés en déchèterie :

- les piles et accumulateurs,
- les huiles,
- les déchets électriques et électroniques (DEEE),
- les Déchets Diffus Spécifiques (DDS),
- les lampes et néons,
- les vêtements,
- le polystyrène...

Depuis mi 2023, une collecte des plastiques rigides a été mise en place sur 2 déchèteries du territoire. Cela concerne uniquement les mono-matériaux non imbriqués.

Les plastiques collectés en déchèteries sont transférés vers le centre de transfert et valorisation matière situé à Vitré et géré par S3T'ec.



## Une collecte d'amiante



Le SMICTOM a organisé pour la première fois en novembre 2024, une collecte spéciale de déchets amiantés. Cette collecte a été organisée sur le site de l'ancienne déchèterie de Fougères durant une journée.

Elle était réservée aux particuliers et limitée à 0.5 m<sup>3</sup> par dépôt. Les usagers devaient au préalable s'inscrire via un

formulaire et s'engager à respecter les consignes de sécurité.

70 dépôts ont pu être effectués sur cette journée. Le service déchèterie avait reçu plus de 180 demandes.

Deux collectes seront organisées en 2025 pour répondre à cette forte demande.

## Les dépôts des professionnels

Les professionnels, collectivités et établissements publics peuvent déposer leurs déchets dans une déchèterie sous certaines conditions.

L'accès des professionnels, des collectivités et des administrations publiques est conditionné au fait de disposer du siège de son entreprise sur le territoire du Syndicat ou d'un chantier sur le territoire du Syndicat.

Les dépôts des professionnels sont limités à 3 m<sup>3</sup> de déchets par semaine (toutes déchèteries confondues).

A chaque passage, l'agent de déchèterie renseigne le type et le volume de déchets déposés sur un bon de dépôt. Celui-ci est signé par le professionnel. Il sert de base à la facturation pour l'utilisation du service.



## Le réemploi en déchèterie

Il existe des conventions de partenariat avec plusieurs structures locales :

- Emmaüs Fougères pour la Recyclerie et le caisson réemploi de Louvigné-du-Désert ;
- Pignon Solidaire, Wallace et Granit et Recycl'Roch pour le caisson réemploi de Maen Roch ;
- L'Atelier Cycle de l'ARHES pour le caisson réemploi de Saint-Aubin-du-Cormier.

Au total, en 2024 : **166 tonnes collectées dont 157 sur la Recyclerie** se trouvant sur la déchèterie de Javené. Pérennisation de l'opération "Les Samedis du réemploi" sur la déchèterie de Maen Roch. Il s'agit d'animations autour du réemploi pour collecter des dons tous les premiers samedis du mois (uniquement le matin). En 2024, cette opération a permis de **collecter 4,4 tonnes d'objets** et de **sensibiliser près de 700 usagers**.



# La prévention & la communication

**8 539** composteurs distribués depuis 2003

**88** sites de compostage partagé dont 7 sites avec composteurs grutables.

**10** communes engagées dans le programme «Ma commune Zéro déchet»

**5 846** bacs et sacs de collecte sélective contrôlés

**7 182** jeunes sensibilisés depuis 2009

**2 804** personnes sensibilisées au cours de l'année

Depuis 2010, le SMICTOM mène une politique de prévention des déchets ambitieuse avec le recrutement d'une équipe d'animateurs tri et prévention, qui mettent en place de nombreuses opérations.

Ces actions permettent au Syndicat d'avoir un contact permanent avec les usagers de son territoire, et permettent d'obtenir des résultats concrets en termes de réduction des déchets. Pour ce faire, plusieurs thématiques sont abordées : les biodéchets, la consommation responsable, le gaspillage alimentaire, l'optimisation du tri et le réemploi.

## Vers un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

En 2019, le SMICTOM avait traduit sa politique de prévention et de réduction des déchets avec la mise en place de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce type de programmes a une durée de cinq ans et arrivait à son terme fin 2024. C'est pourquoi tout au long de l'année, le service prévention a travaillé sur sa révision afin de mettre en place un nouveau plan pour 2025-2030. La première étape a consisté à sonder les usagers du territoire afin d'avoir les grandes lignes sur lesquelles se concentrer. Ensuite, une phase de consultation publique a été mise en place avant de pouvoir présenter le nouveau programme aux élus du SMICTOM en début d'année 2025.



## La valorisation des biodéchets

### LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

En 2024, 23 sessions de distributions de composteurs individuels ont été organisées sur l'ensemble du territoire

pour sensibiliser les usagers aux pratiques de base du compostage. On comptabilise **8 539** composteurs distribués depuis 2003.

**426** composteurs de 300 L en plastique distribués

**142** composteurs de 150 L en bois distribués

**120** brasscompost distribués

**81** sites de compostage partagé sur l'ensemble du territoire

### NOUVEAUX EQUIPEMENTS COLLECTIFS POUR LE TRI DES BIODÉCHETS

Le 30 novembre 2024, 8 nouveaux sites de compostage partagé ont été inaugurés dans le centre de Fougères. 7 de ces sites ont la particularité d'être équipés de composteurs grutables. Ce type d'équipements présente divers avantages en centre-ville. En effet, il s'agit en fait de caissons hermétiques

qui sont régulièrement collectés et vidés. Ainsi, pour les quartiers où l'installation de composteurs classiques est impossible (absence d'espaces verts), le grutable est parfaitement adapté. Ces sites ne nécessitent pas le même suivi qu'un composteur classique dans lequel on doit veiller à la bonne maturation du compost.



### LA CARAVANE MAIN VERTE

Véritable outil pédagogique itinérant, la Caravane Main Verte présente les techniques de jardinage au naturel, du compostage, du broyage et du paillage. Les animations de la Caravane Main Verte sont organisées par le Réseau Éducation à l'Environnement du

Pays de Fougères (REEPF) et financée par le SMICTOM, Eau du Bassin Rennais et le Syndicat Mixte de Production du Bassin du Couesnon. En 2024, elle était présente lors de 23 événements.

## Vers le zéro déchet

### DÉFI ZÉRO DÉCHET

Au programme de cette 5<sup>ème</sup> saison : des ateliers de fabrication de produits ménagers et cosmétiques naturels, de cuisine de restes, de couture, de sensibilisation au compostage et au jardinage au naturel, des visites de sites (déchèteries, recycleries, ...)

**13**

foyers engagés

### FORMATION PRODUITS MÉNAGERS ET COSMÉTIQUES

Ces ateliers contribuent à diminuer l'usage des produits nocifs à travers la promotion et l'enseignement de la fabrication de produits ménagers.

**63**

personnes ont participé aux 98 ateliers



### PROGRAMME «MA COMMUNE ZÉRO DÉCHET»

Lancé en 2022, le label «Ma commune Zéro Déchet» permet aux communes du territoire qui le souhaitent de s'engager volontairement dans une démarche de réduction des déchets. Depuis 2022, 10 communes participent à ce programme : Bazouges-

la-Pérouse, Beaucé, Chauvigné, Fougères, Gosné, Les Portes-du-Coglais, Louvigné-du-Désert, Saint-Germain-en-Coglès, Saint-Aubin-du-Cormier et Saint-Marc-le-Blanc. Deux d'entre elles ont atteint le niveau Expert et les huit autres ont le niveau Confirmé.

**10** communes engagées

**8** niveau Confirmé

**2** niveau Expert

## La sensibilisation des publics

### PROGRAMMES PÉDAGOGIQUES

Les programmes pédagogiques, financés par le SMICTOM et mis en œuvre par le Réseau Education à l'Environnement du Pays de Fougères (REEPF), permettent la mise en place d'actions concrètes en matière de prévention, réduction et valorisation des déchets à l'échelle des établissements scolaires.

21

programmes pédagogiques (soit 85 séances d'une 1/2 journée)

428

jeunes sensibilisés soit 7 182 depuis 2009

### ACCOMPAGNEMENT DE RESTAURANTS SCOLAIRES DANS LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

4 établissements ou cantines scolaires se sont engagés : l'école Saint-Martin à Mézières-sur-Couesnon, le collège de Roquebleue à Saint-Georges-de-Reintembault et les cantines scolaires de Maen Roch, et Val Couesnon.

4

établissements se sont engagés pour 2023-2024

### FORMATION DU GRAND PUBLIC

Différentes animations sur le tri, les produits ménagers au naturel, le zéro déchet et le compostage ont été réalisées tout au long de l'année.

2 804

personnes sensibilisées en 2024

## Les temps forts événementiels

Deux temps forts ont jalonné l'année : la *Fête de la récup'* et la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

### LA FÊTE DE LA RÉCUP'

Cette quatrième édition, qui a eu lieu le 29 juin à Fougères, a réuni une quinzaine de partenaires et environ 500 visiteurs. Cet événement a permis de réunir différents acteurs du territoire engagés dans la réparation, la récupération et le réemploi et de

sensibiliser le public sur cette thématique, tout en mettant en avant le secteur associatif.

### LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS (SERD)

La SERD 2024 a permis de sensibiliser 92 personnes autour de diverses animations : escape game, opérations de broyage, formation au compostage et ateliers zéro déchet ou produits ménagers naturels.



### SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

La smoothyclette a été inaugurée en 2021 et fabriquée à partir de matériaux de récupération. Elle permet de fabriquer des smoothies à partir de fruits invendus, tout simplement en pédalant.

Cet outil ludique de sensibilisation au gaspillage alimentaire a été sollicité de nombreuses fois sur l'ensemble de l'année 2024.

## L'optimisation du tri

### SUIVI QUALITÉ DES BACS ET SACS JAUNES

Les animateurs prévention réalisent chaque année des suivis qualité afin d'évaluer la qualité du tri des emballages.

5 846

bacs et sacs jaunes ont été contrôlés

265

bacs et sacs ont été refusés pour erreurs de tri majeures

602

foyers ont reçu un avertissement

Cela permet de mieux identifier les déchets qui sont à tort placés dans le bac jaune réservé aux emballages.

### FIESTA TRI

Un dispositif de points tri est disponible pour accompagner les organisateurs de manifestations dans la gestion des déchets lors de leurs événements.

14

points tri ont été utilisés en 2024.

## Le réemploi

### COLLECTE DE JOUETS

Opération initiée par Ecosystem et Emmaüs (scolaires, centres de loisirs, centres sociaux...).

12

établissements ont participé.

295

kg de jouets ont été récupérés.



## La communication



### L'INFORMATION GRAND PUBLIC

Tout au long de l'année, le Syndicat informe les usagers sur ses différentes missions, services et actions. Pour cela, divers outils sont mis en place : un magazine semestriel (*Valoriz* distribué à tous les foyers du territoire), le site internet, la page Facebook (créée en 2018) ainsi que divers guides et mémos édités spécifiquement pour un sujet donné.

Un compte Instagram a également été mis en place au printemps, afin de toucher un public plus jeune.

### L'INFORMATION DES ÉLUS DES COMMUNES

Pour informer les élus du territoire et les mairies du territoire, un bulletin sur l'actualité du SMICTOM est envoyé à l'ensemble des communes, ainsi qu'aux intercommunalités.

# L'économie circulaire



## Valoriser l'éco-construction

### RÉEMPLOI MATÉRIAUX BÂTIMENT

Au mois de mars, une fresque de la construction a été organisée dans les locaux de Ecobatys. Cet évènement a réuni agents et élus du territoire et a permis de mener une réflexion sur l'impact du secteur de la construction et d'élaborer des pistes d'amélioration, notamment avec l'intégration de matériaux biosourcés ou issus du réemploi.



## Lauréat de l'appel à projet "Territoire Économe en Ressources" (TER), le SMICTOM développe l'économie circulaire.

Ce projet œuvre pour la réduction des déchets, mais également pour l'évitement de production de déchets. Grâce au soutien de l'ADEME pour mener ce projet à bien, deux chargées de mission ont été recrutées en août 2021 pour une durée de trois ans. Le programme s'est finalisé en juin 2024 par l'édition d'un livret retraçant l'ensemble des actions menées durant les trois années de ce programme.



## Le tri des biodéchets déployés sur le Pays de Fougères

Le tri à la source des biodéchets s'est étendu au 1<sup>er</sup> en janvier 2024, les collectivités territoriales devant être en mesure de proposer des solutions à leurs usagers.

La solution retenue sur notre territoire, majoritairement rural, est le développement du compostage qu'il soit individuel ou partagé. Ainsi le déploiement des sites de compostage partagé s'est poursuivi durant cette année. Les réflexions menées pour permettre

aux usagers n'ayant pas la possibilité de composter à leur domicile ou de profiter de sites de compostage partagé à proximité de chez eux, ont abouti à l'installation de 7 sites de compostage avec des composteurs grutables. Ce système permet de déposer ses biodéchets dans un composteur qui sera collecté par le camion grue tous les 15 jours. Les biodéchets collectés sont ensuite envoyés sur une plateforme de copstage à Saint-Berthevin-la-Tannière.



## Le réemploi sur le Pays de Fougères

### LA MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉPARATION

Le réemploi consiste à réutiliser un objet ou un matériau dont son détenteur n'a plus l'utilité. Il permet ainsi d'allonger la durée d'usage des produits. Il économise donc les ressources, favorise l'économie circulaire et locale et constitue un "plus" financier. Dans le PLPDMA\*, 4 actions en lien avec le réemploi existent déjà, le programme TER vient renforcer ces actions menées. Les acteurs du réemploi sont accompagnés pour se renforcer et se développer. Les opérations de récupération en déchèteries se sont poursuivies et renforcées avec la mise en place en fin d'année des "Samedis du Réemploi" à la déchèterie de Maen Roch. En effet,

fin 2023 une première convention a été signée avec deux associations locales Recycl'Roch et Wallace et Granit pour mener des opérations de sensibilisation et de récupération le premier samedi du mois jusqu'au mois de juin 2024. Cette convention a été ensuite

reconduite permettant la poursuite des opérations de réemploi sur cette déchèterie. En parallèle, le caisson de réemploi déjà présent sur la déchèterie a été habillé d'un nouveau panneau et d'une sculpture réalisée par Wallace et Granit (cf pages 29-30).



\*PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

# La recyclerie du Pays de Fougères



**Construite en 2010, la recyclerie du SMICTOM du Pays de Fougères est le fruit d'une véritable volonté politique en faveur de la réduction des déchets.**

**Cette recyclerie, basée au sein de la déchèterie de Javené, est gérée par Emmaüs.**

**2010** année de construction

**14** années d'activité

**167** tonnes collectées en 2024

**2 328** tonnes collectées depuis sa création

## Le fonctionnement de la recyclerie

La recyclerie permet aux usagers de déposer des objets dont ils ne se servent plus mais qui peuvent encore être utiles à d'autres : quincaillerie, mobilier, petits appareils domestiques, mercerie, jouets, jeux, outillage... Complémentaire de la déchèterie, la recyclerie mise à disposition par le SMICTOM est gérée par Emmaüs. Après réparations éventuelles, les objets sont revendus dans le réseau de boutiques solidaires d'Emmaüs. Ceci s'inscrit dans un processus de développement durable : on évite de jeter ce qui peut encore servir, limitant ainsi l'enfouissement, et on permet aux usagers de disposer d'objets de seconde vie plutôt que d'acheter du neuf.

La création de la recyclerie s'est accompagnée de la mise en place d'un chantier d'insertion (convention avec la DIRECCTE).

Il se compose d'un atelier de démantèlement et d'un atelier de diagnostic pour l'électroménager. Ainsi, peuvent être sélectionnés les équipements qui pourront être réparés.

Emmaüs a ainsi créé 10 postes en insertion et 1 poste de responsable autour de ce projet de réemploi.

## Vers un renforcement des actions en faveur du réemploi

Parallèlement à la recyclerie, le SMICTOM met chaque année en place plusieurs événements afin d'inciter les usagers à donner et réutiliser les vieux objets : espaces de gratuité, trocs'O livres, donneries, collecte de jouets...

En 2019, pour renforcer la recyclerie, l'espace de don de la déchèterie de Louvigné-du-Désert a été habillé et une campagne d'information menée.



Caisson réemploi à la déchèterie de Louvigné-du-Désert

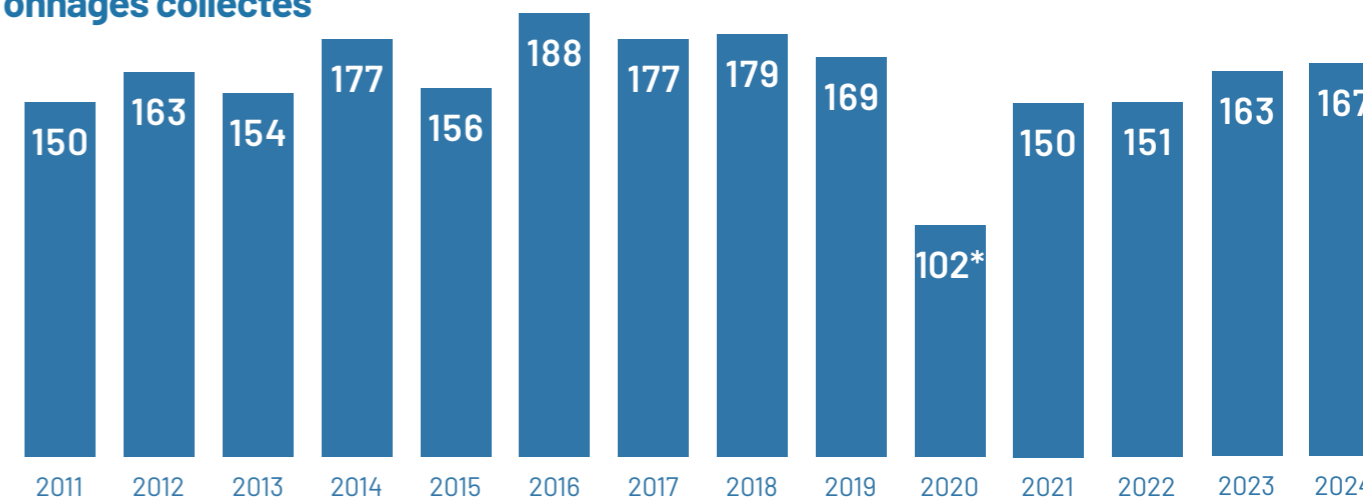
Par ailleurs, de nouvelles structures associatives émergent sur le territoire. Deux boutiques associatives sont ouvertes depuis 2018 et 2019 : Recycl'roch à Maen Roch et Recycl'donc à Rimou.

Elles permettent de vendre des objets et vêtements de seconde main à prix symbolique.

Roch (voir page XX), ces opérations de réemploi ont rencontrées un grand succès et ont reconduites en 2024.

Depuis 2023, les samedi du réemploi ont été mis en place sur la déchèterie de Maen

## Tonnages collectés



\* diminution des apports liée à la fermeture administrative des déchèteries par les autorités gouvernementales



# PRÉSENTATION DES ÉCO-ORGANISMES

Le SMICTOM travaille avec plusieurs éco-organismes dans le cadre de l'exercice de ses missions. Ces sociétés investies d'une mission d'intérêt général dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), ont pour objectif de gérer la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché. La REP et les éco-organismes sont nés en réponse

au besoin des entreprises de gérer leurs déchets, d'une part pour limiter leur pollution, et d'autre part pour éviter le gaspillage des ressources naturelles.

d'amélioration de la qualité du tri, aussi bien pour les emballages collectés que pour le déploiement de nouvelles filières de tri en déchèteries.

En termes de niveau de tri et d'enjeux financiers, la contractualisation avec les éco-organismes, associé au déploiement de filières REP, représente un enjeu fort

opérationnelle, c'est-à-dire que la filière de tri est mise en place, ou financière s'il n'y a pas la possibilité de mettre en place ce tri.



Née du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, Citeo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers. Son rôle est d'organiser le dispositif national du tri et du recyclage. Ses missions consistent à mieux trier et recycler plus au meilleur coût.

**Produits concernés :** Les emballages et les papiers



Ecomaison, anciennement Éco-mobilier, est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics le 26 décembre 2012 créé à l'initiative de

professionnels de l'ameublement afin de conduire la transition écologique de leur secteur. En 2022, l'éco-organisme reçoit les agréments de l'Etat pour étendre son activité à tout l'univers de la maison et devient Ecomaison. Il organise la filière de collecte, de recyclage et de réutilisation des meubles usagés, mais également de la literie, des articles de bricolage, de jardinage et des jouets.

**Produits concernés :**

les meubles, la literie, les articles de bricolage, de jardinage et les jouets.



Créé en juillet 2018 par la fusion de Recylum et Eco-Systèmes, Ecosystem est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics. En 2022, l'éco-organisme a rejoint Ecologic. Producteurs, distributeurs, collectivités locales, réseaux solidaires, prestataires logistiques et de traitement et enfin grand public : nombreux sont les acteurs qui interviennent dans les filières des DEEE\* des particuliers. Cette mission concerne également les DEEE des professionnels, les lampes, ainsi que le matériel de l'industrie et du médical : éclairage, régulation et contrôle, instruments de mesure, équipements médicaux....

Il revient à Ecosystem d'organiser, de coordonner et d'animer tous ces intervenants pour développer un dispositif de collecte et de traitement performant en France.

**Produits concernés :**

Les appareils électriques et électroniques, lampes, industries médicales.

**1 232 773 €**

de soutiens **CITEO** reçus par le SMICTOM sur la base de la déclaration des tonnes collectées en 2024.

Le SMICTOM a collecté 8 339 tonnes d'emballages, de papiers et de verre en 2024, soit une hausse de 20% par rapport à l'année précédente, corrélée à une augmentation des recettes de 22%.

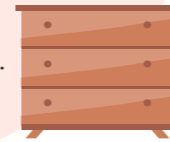


**109 226 €**

de soutiens **ECOMAIISON** reçus par le SMICTOM sur la base de la déclaration des tonnes collectées au 1<sup>er</sup> semestre 2024 (en attente du 2<sup>ème</sup> semestre). 95% des recettes proviennent de la filière mobilier déployée en opérationnel uniquement sur 3 déchèteries : Javené, Louvigné-du-Désert, Maen-Roch.

En raison d'un manque d'espace disponible, le mobilier n'est pas trié sur les 7 autres déchèteries. En revanche, nous percevons un soutien financier pour ces 7 sites.

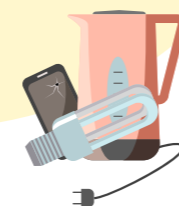
Hausse des soutiens de 27% par rapport à 2023.



**83 557 €**

de soutiens **ECOSYSTEM** reçus sur la base des tonnes collectées en 2024.

Filière déployée sur 8 déchèteries. Les déchèteries de Parigné et de Landéan manquent d'espace suffisant pour accepter les DEEE (transfert sur Louvigné).



\*DEEE ou D3E : Déchet d'Équipement Électriques et Électronique



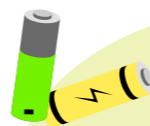
**3 250 €**

de soutiens de **Re-Fashion** reçus par le SMICTOM sur la base de la déclaration des actions réalisées en 2024.



**5 020 €**

de soutiens **Eco DDS** reçus par le SMICTOM sur la base de la déclaration des tonnes collectées en 2024. 6 443 € de pénalités appliqués pour non conformité des produits triés et manque de communication. Filière déployée sur 7 déchèteries uniquement. En raison de conditions de sécurité insuffisantes, le SMICTOM ne collecte pas les DDS sur les déchèteries de Saint-Georges-de-Reintembault, Parigné et Landéan.



**640 €**

de soutiens de **COREPILE** reçus par le SMICTOM sur la base de la déclaration des tonnes collectées en 2024.



L'éco-organisme **Ecologic** est agréé depuis 10 ans spécifiquement sur les équipements informatiques des entreprises et administrations, pour proposer la collecte et le traitement de

Eco TLC, devenu Refashion en 2020, est une société privée à but non-lucratif agréé par les pouvoirs publics en 2009. Elle est née de la volonté des metteurs en marché, et fut créée en collaboration avec les acteurs de la filière pour proposer un cahier des charges adapté aux besoins de la filière. Pour mener à bien sa mission d'intérêt général, il s'appuie sur l'ensemble des parties prenantes de la filière des Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC), du concepteur au recycleur.

**Produits concernés :** Le textile, le linge et les chaussures.

EcoDDS est un éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages agréé par les pouvoirs publics le 20 avril



2013. Il a été fondé par les principaux acteurs sur le marché de la fabrication et de la distribution de produits grand public concernés. Sa principale mission est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière Déchets Diffus Spécifiques des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.

**Produits concernés :**

Les déchets chimiques issus des produits d'entretien, jardinage, de bricolages des ménages...

Corepile assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables depuis 2003. Il a été agréé par l'État en 2010.



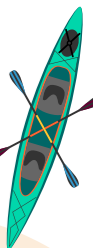
**Produits concernés :** Les piles et accumulateurs.

tous les équipements informatiques. Il a été agréé en janvier 2022 pour prendre en charge la responsabilité élargie des producteurs de deux nouvelles filières : les articles de sport et de loisirs (REP ASL), et les articles de bricolage et de jardin à moteur thermique (REP ABJth). Le SMICTOM a adhéré pour la filière articles de sport et loisirs.

**Produits concernés :**

Les équipements de sport (ski, tente, raquettes, planche de surf...).

En raison d'un manque d'espace disponible, cette filière n'est pas déployée en opérationnel sur les déchèteries du territoire et aucun soutien financier n'est versé.

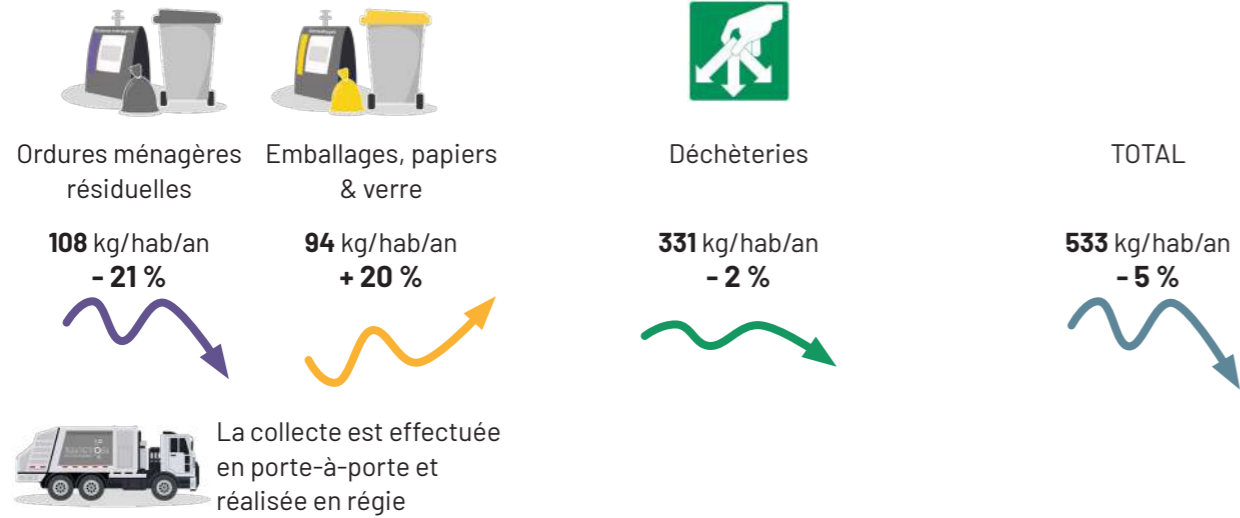
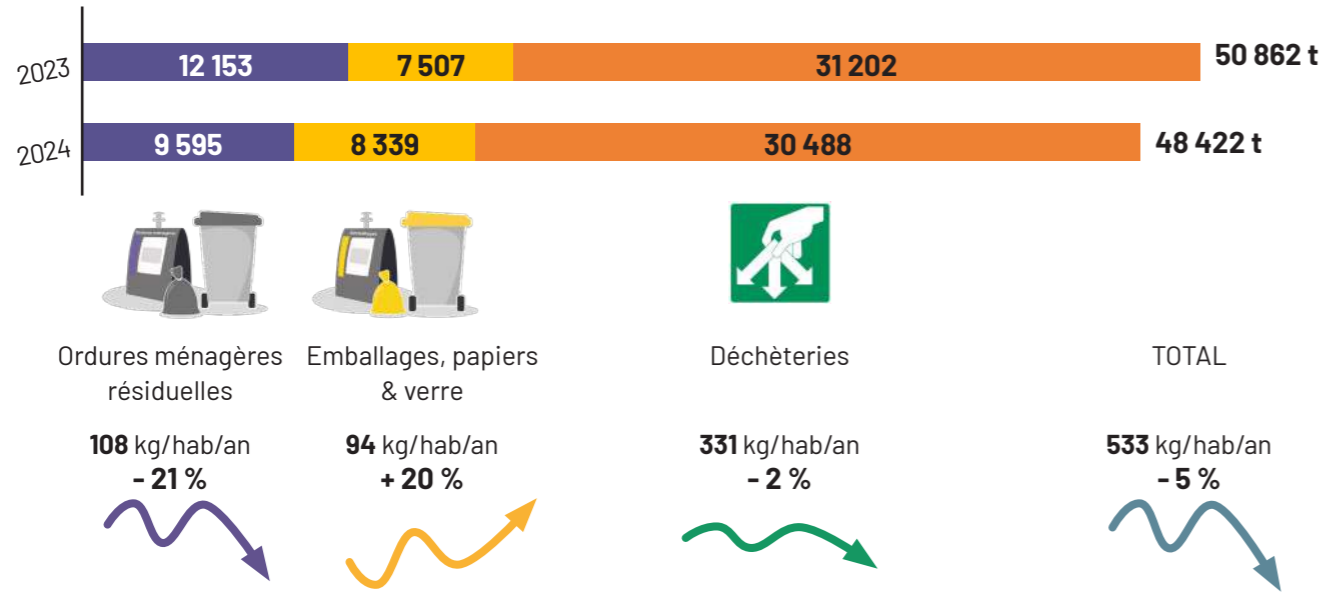




## Les indicateurs techniques

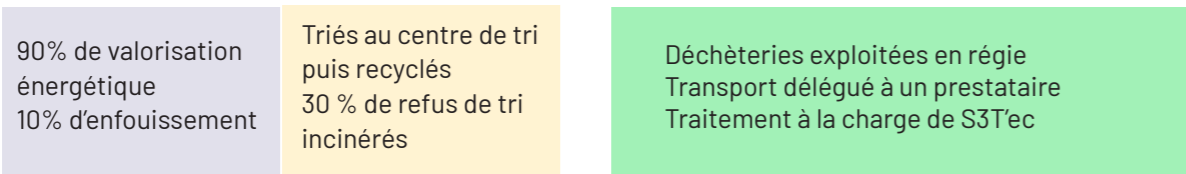
# SYNTHÈSE DES TONNAGES

## Evolution de la collecte des déchets en tonnes



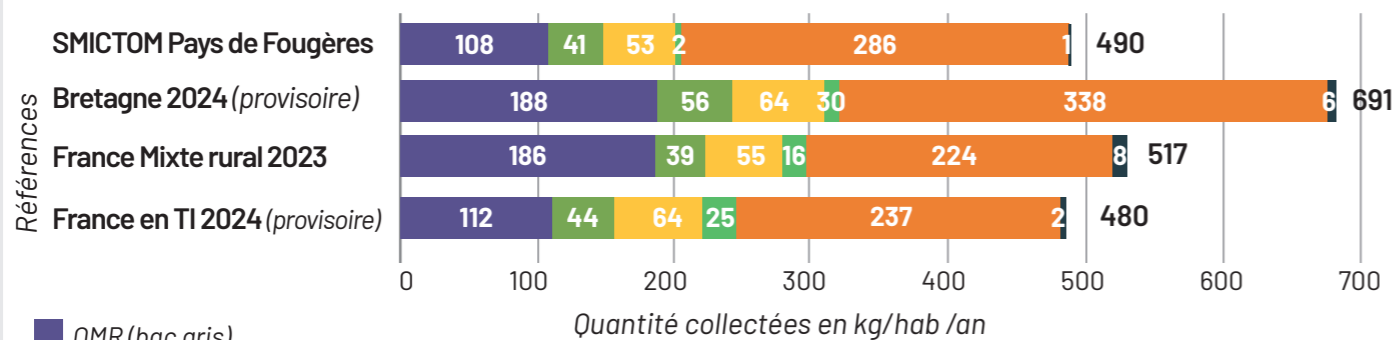
La collecte est effectuée en porte-à-porte et réalisée en régie

### Traitement à la charge de S3T'ec



## Les quantités de déchets collectés en 2024

### Détail par flux - Quantité de déchets par habitant (hors gravats)



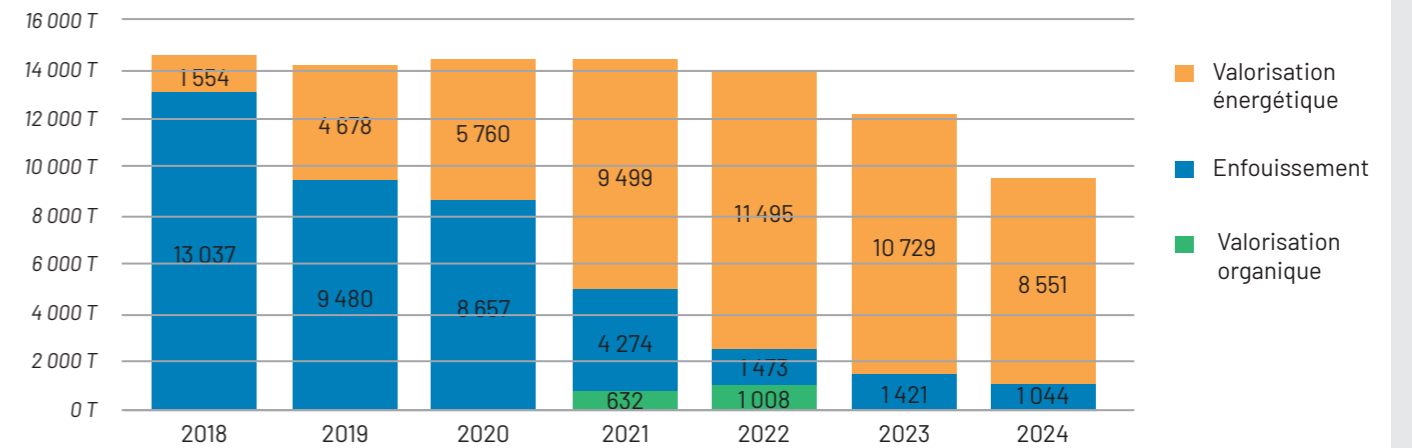
De très bonnes performances de collecte des ordures ménagères, proches, voire mieux maîtrisées que la moyenne des collectivités en TI.

Un ratio de collecte élevé en déchèteries même s'il reste maîtrisé comparé à la moyenne bretonne (sachant que les collectivités de l'ouest collectent plus de déchets verts).



## Ordures ménagères résiduelles

### Evolution en fonction du mode de traitement

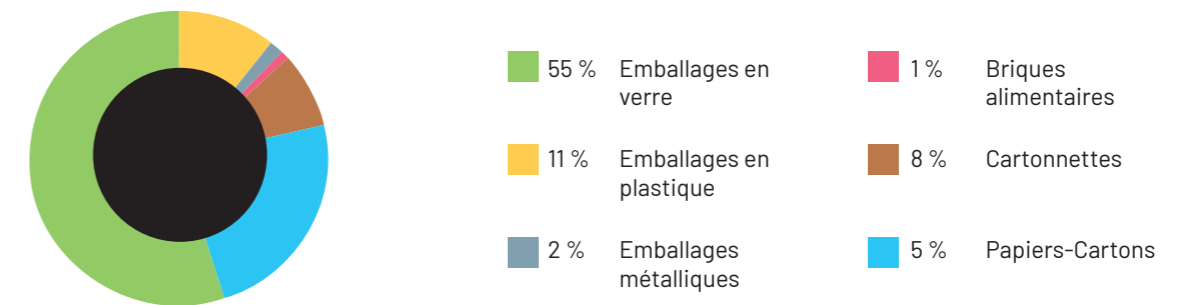


En 2024, 11 % des Ordures ménagères résiduelles (bac gris) ont été enfouies



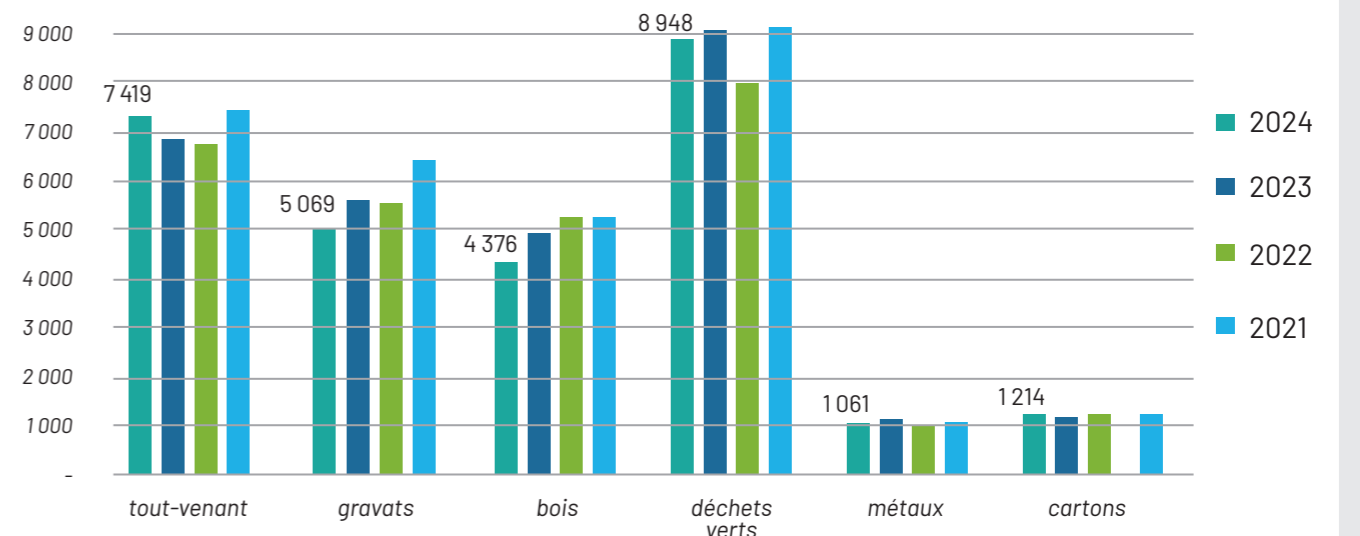
## Emballages, Verre et Papiers

### Répartition des tonnages d'emballages valorisés en fonction des matières



## Déchèteries

### Evolution des tonnages collectés en déchèterie entre 2021 et 2024



**Tri et traitement  
Déchèteries : tonnages et coût de traitement**



↳ **Tout venant  
(Encombrants)**

**7 313 tonnes** ↗ 5 %  
Traitement : centre de stockage

**1 479 839 € \***  
(hors transport)



↳ **Déchets amiantés\***

**102 tonnes** ↗ 79 %\*  
Traitement : centre de stockage

**111 755 € \***  
(hors transport)

Une collecte d'amiante pour les particuliers a été organisée en 2024. Proposition d'organiser 2 collectes en 2025.

\*DDS : Déchets Diffus Spécifiques



↳ **Déchets chimiques\***

**239 tonnes** ↗ 5 %  
Traitement : valorisation énergétique



↳ **Piles**

**10 tonnes** → stable  
Traitement : recyclage



↳ **Cartouches d'encre**

**1,5 tonnes** → stable  
Traitement : recyclage

**250 tonnes**  
soit **1 %**



↳ <b>Filières REP</b>	<b>103 tonnes - 0 €</b> Traitement à la charge de Eco DDS	<b>147 tonnes</b> non pris en charge par la REP soit <b>151 741 €</b> Traitement S3T'ec
-----------------------	--	--

**22 860 tonnes**  
soit **75 %**



↳ **Végétaux**

**8 948 tonnes** ↘ 1,5 %  
Traitement : plateforme de compostage puis valorisés en agriculture

**275 055 € \***



↳ **Gravats**

**5 069 tonnes** ↘ 10 %  
Traitement : centre de stockage (une partie est également valorisée en sous-couche routière)

**47 093 € \***  
(hors transport)



↳ **Plastiques rigides**

**71 tonnes** ↗ 13 %  
Traitement : recyclage

**40 492 € \***



↳ **Polystyrène**

**17 tonnes** ↗ 30 %  
Traitement : recyclage

**151 741 € \***



↳ **Bois**

**4 376 tonnes** ↘ 11 %  
Traitement : recyclage

**245 998 € \***

↳ **Filières REP**



**Mobilier**  
**1 225 tonnes** ↗ 12 %

Traitement : démantèlement puis recyclage ou valorisation énergétique

**0 €** Traitement Ecomaison

\*DEEE : Déchets d'Équipements Électroniques et électroniques



**Déchets électriques\***  
**879 tonnes** ↗ 7 %

Traitement : recyclage

**0 €** Traitement Ecosystem

↳ **Filières bénéficiaires**  
**2 275 tonnes**



**Cartons**  
**1 214 tonnes** ↗ 2 %

Traitement : recyclage

**Recette 70 000 €**  
(hors transport)



**Ferrailles**  
**1 061 tonnes** ↘ 6 %

Traitement : recyclage

**Recette 150 000 €**  
(hors transport)

\* Le coût du traitement est mentionné à titre indicatif et ne représente pas fidèlement la réalité des coûts. Il s'agit

de la redevance d'équilibre versée à S3T'ec et ventilée par filière en fonction du tonnage de l'année N-1.

# LE TRAITEMENT DES DÉCHETS



Retrouvez le rapport annuel du  
Syndicat de traitement sur :  
[www.s3tec.bzh](http://www.s3tec.bzh)



Une fois collectés, les déchets sont acheminés vers la filière de traitement la plus adaptée. Réemploi, valorisation matière, valorisation organique, valorisation énergétique, ou stockage, à chaque déchet sa destination.



## Syndicat de traitement S3Tec

Depuis 2019, S3Tec est le syndicat en charge du tri et du traitement des déchets ménagers pour le compte du SMICTOM du Pays de Fougères et du SMICTOM Sud Est 35.

## Les ordures ménagères

Les déchets ménagers sont acheminés prioritairement vers le Centre de Valorisation Énergétique des Déchets (CVED) situé à Vitré. Une partie des déchets ménagers sont également envoyés sur d'autres sites : CVED de Taden ou de Pontmain ou le centre de stockage (CDS) de Laval en dernier recours.

Le CVED de Vitré accueille la majeure partie des ordures ménagères du SMICTOM (7 816 tonnes en 2024 soit 81 % du total collecté). Les déchets y sont incinérés puis transformés en énergie. Cette dernière est ensuite revendue à des industriels et établissements publics. Lors des arrêts techniques du CVED à Vitré, 181 tonnes, soit 8 % ont été transférées vers le CVED situé à Pontmain et 1 043 tonnes, soit 11 % envoyés vers le Centre de Stockage des déchets, situé à Laval. Les déchets y sont compactés puis déposés dans des alvéoles. En fermentant, les déchets émettent du biogaz capté puis valorisé sous forme de chaleur ou de vapeur.

## Les emballages recyclables

Le centre de tri de Vitré, exploité par S3Tec, est fermé depuis fin 2022. En 2024, les emballages (bacs jaunes) sont envoyés au centre de tri de Ploufragan, centre de tri à maîtrise d'ouvrage public, exploité par la société SUEZ. Au centre de tri, les emballages sont triés par matière (cartonnette, plastique, acier, aluminium...). En fonction des matières, le tri est effectué mécaniquement puis à la main.

Les emballages sont ensuite mis en balles avant d'être envoyés en filières de

recyclage. C'est ainsi que les bouteilles d'eau sont retransformées en bouteilles d'eau, que les boîtes de conserve deviennent des boules de pétanque et que les bouteilles en verre redeviennent du verre.

Le passage des déchets sur la chaîne permet également de retirer les matières non-recyclables. Pour le SMICTOM du Pays de Fougères, les erreurs de tri représentent 14,6 kg/habitant, soit 36 % des tonnages entrants au centre de tri des emballages. Ces refus sont expédiés

vers des centres de valorisation énergétique.

Sur le centre de transfert et valorisation matière (CTVM) de Vitré, les papiers vont connaître un premier tri avant d'être envoyés dans une usine de recyclage. Le taux d'erreurs de tri, de 5% en moyenne, ne permet pas un envoi en direct pour leur valorisation matière.

Le verre est massifié sur une plateforme et envoyé directement en usine de recyclage.

## Les déchets issus des déchèteries

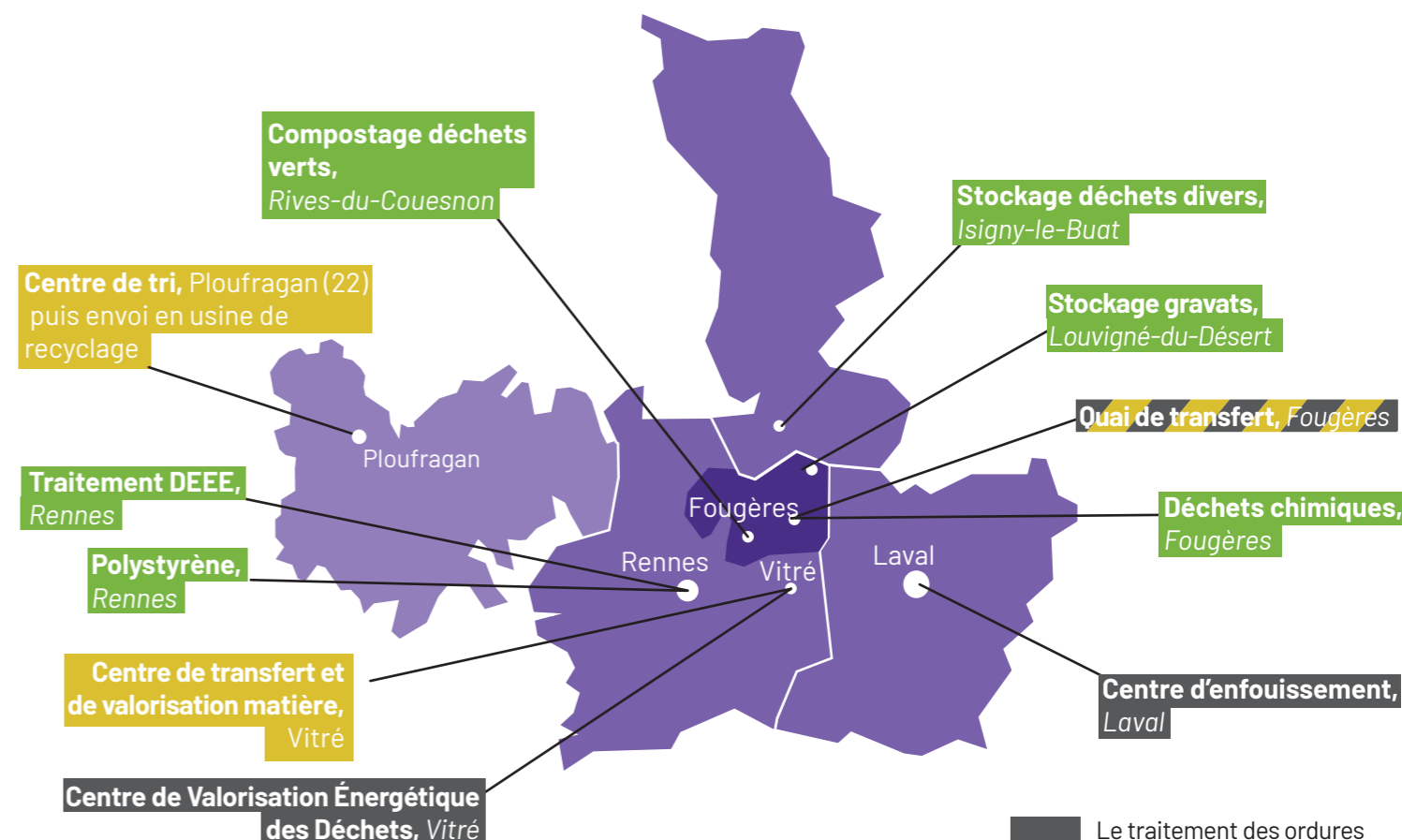
Sur le territoire, 10 déchèteries sont à disposition des usagers. Celles-ci connaissent une fréquentation croissante (+4,1%). Les déchets issus des déchèteries sont traités soit par les éco-organismes, soit par S3Tec.

Selon le type de matériau, le traitement des déchets est différent. Ainsi, les végétaux, qui représentent le flux le plus conséquent, sont valorisés en

agriculture pour nourrir les sols. Le tout-venant (non valorisable) est envoyé vers le centre de stockage. Les gravats sont en partie massifiés puis broyés pour être valorisés. L'autre partie est envoyée en centre de stockage. Les déchets dangereux sont traités selon des procédures spécifiques. Les autres déchets sont amenés vers des sites de valorisation matière.

Depuis mai 2023, une nouvelle filière a été créée pour valoriser les plastiques rigides. Elle permet de détourner des déchets de la benne tout-venant. Ceux-ci sont expédiés vers le CTVM à Vitré, où ils sont triés par matière pour être ensuite envoyés vers des usines de recyclage.

En 2024, 71 tonnes ont ainsi été détournées de la benne "Tout-venant".



## LES PRINCIPALES FILIÈRES DE TRAITEMENT DE S3TEC

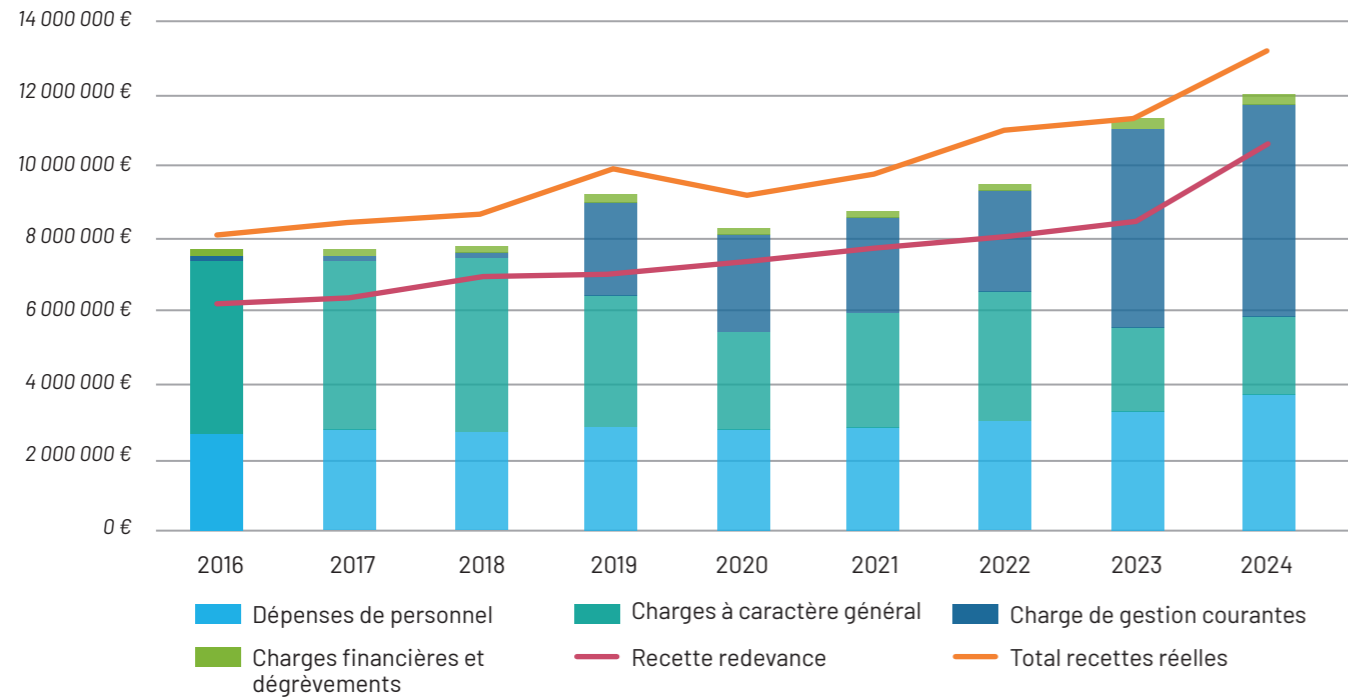
- Le traitement des ordures ménagères
- Le traitement des déchets de déchèterie
- Le traitement des emballages et papiers recyclables



## Les indicateurs financiers

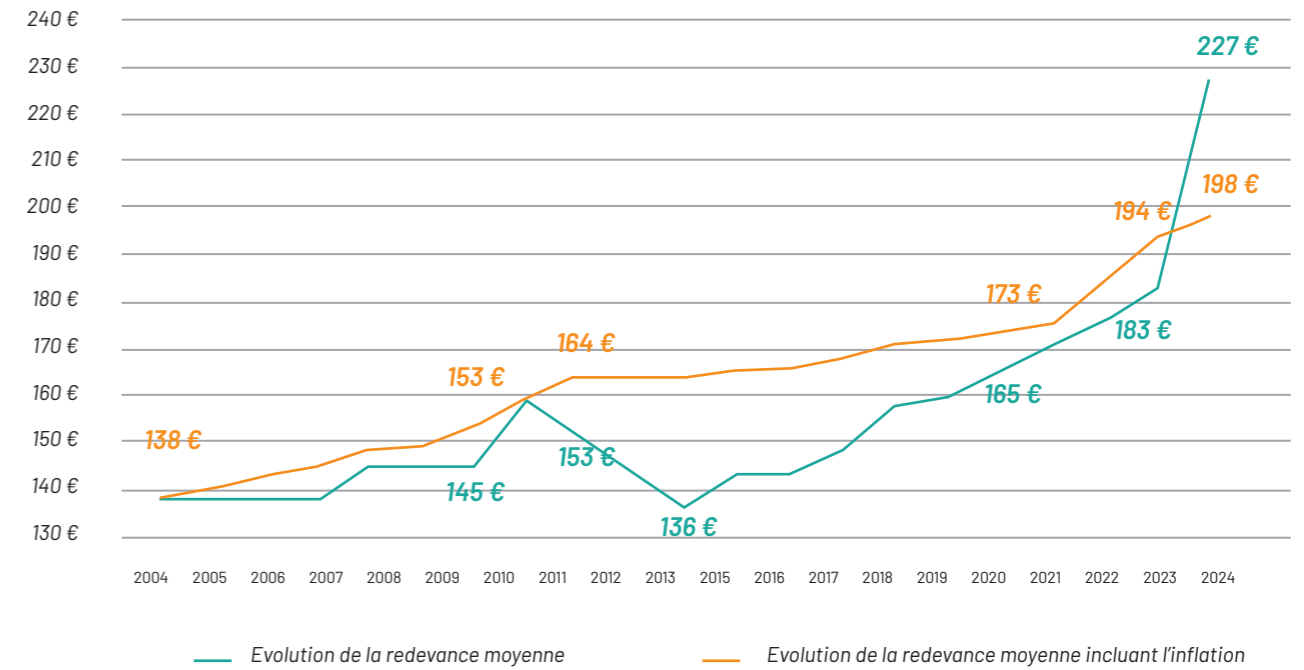
# INDICATEURS FINANCIERS

## Evolution principales dépenses et recettes



En 2024, on constate une hausse des charges réelles de 6.02 % soit 681 197 €  
Ainsi qu'une hausse des recettes issues de la redevance de 24.76 %, soit 10 609 695 €

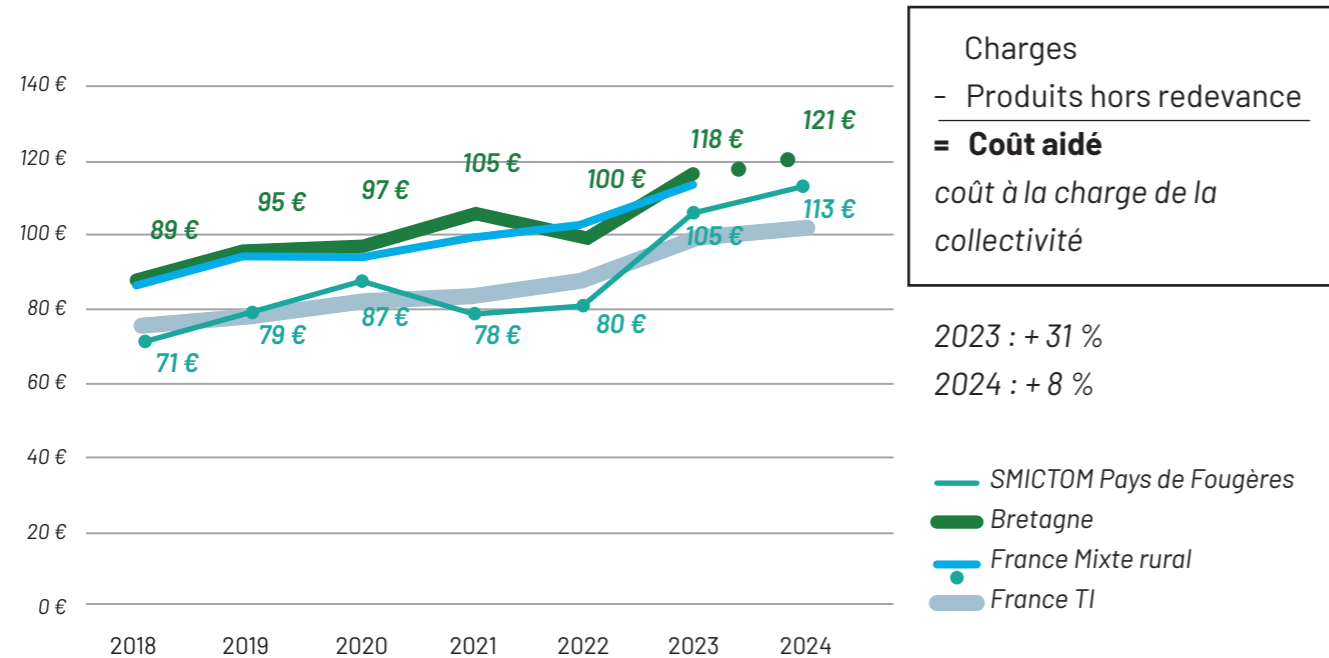
## Evolution de la redevance moyenne des foyers\*



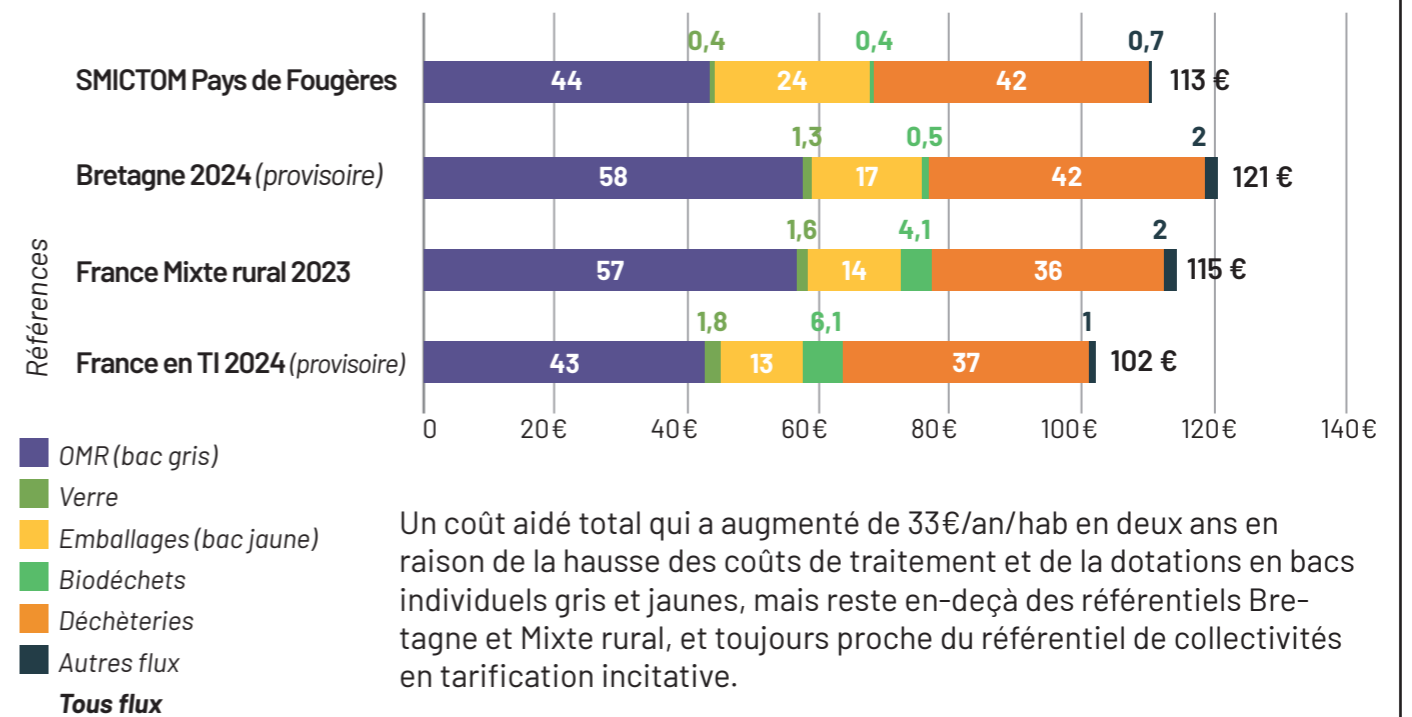
\* Moyenne de 2.21 hab par foyer soit un montant de redevance de 103 € / an / habitant

## Les coûts de gestion - Coût aidé HT par habitant

Coût aidé total en € HT / hab

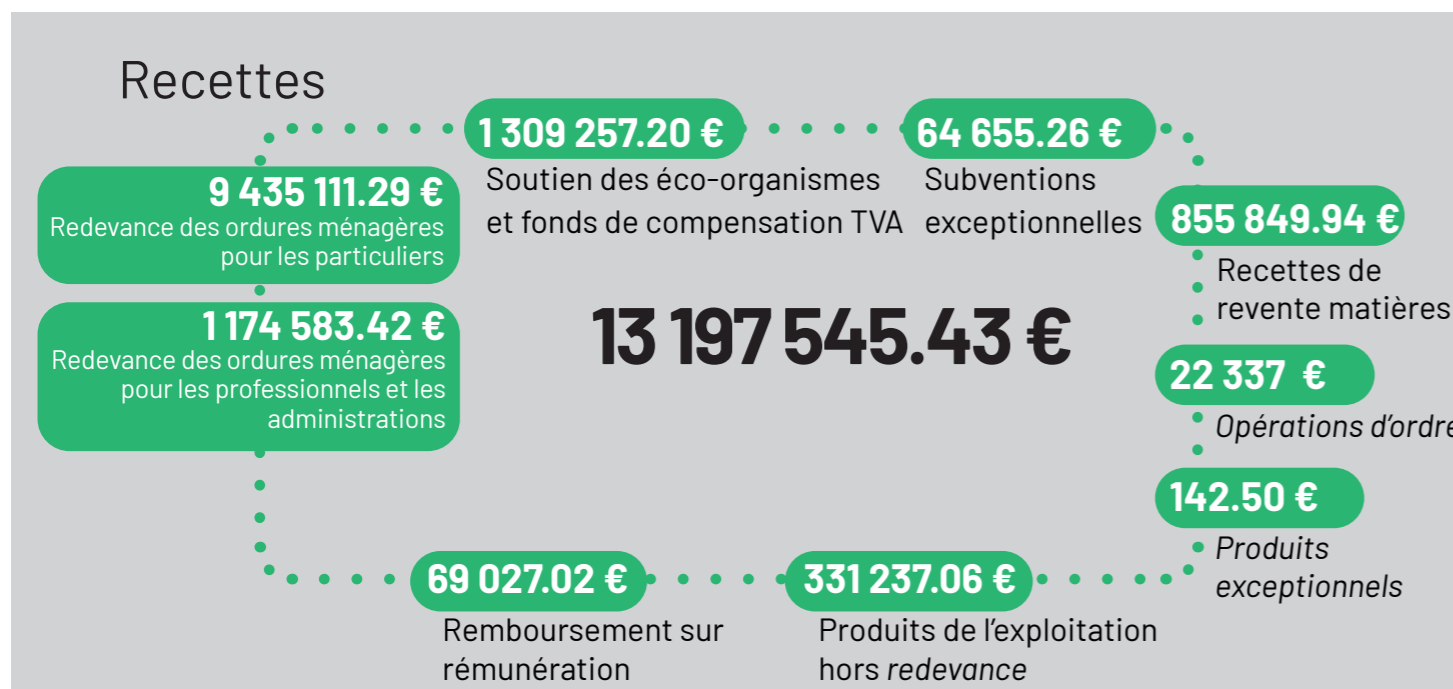
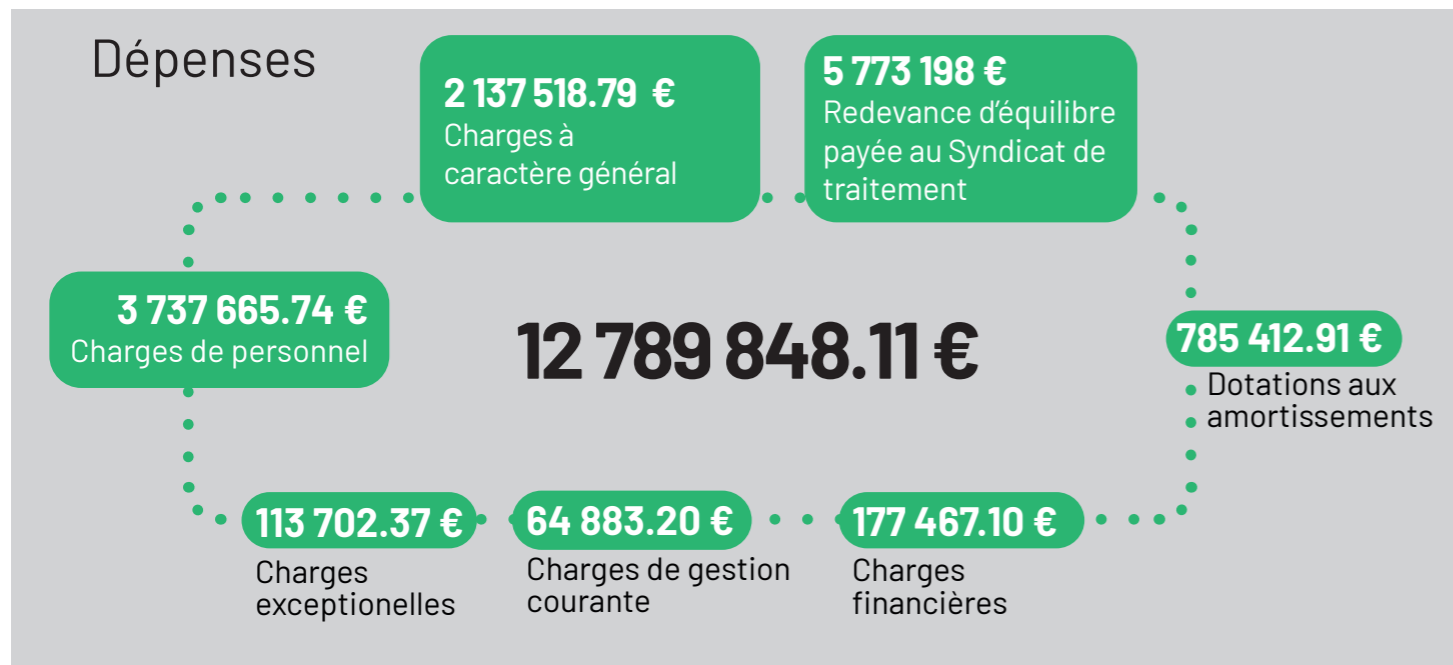


Coût aidé par flux en € HT / hab



# LE BUDGET DU SYNDICAT

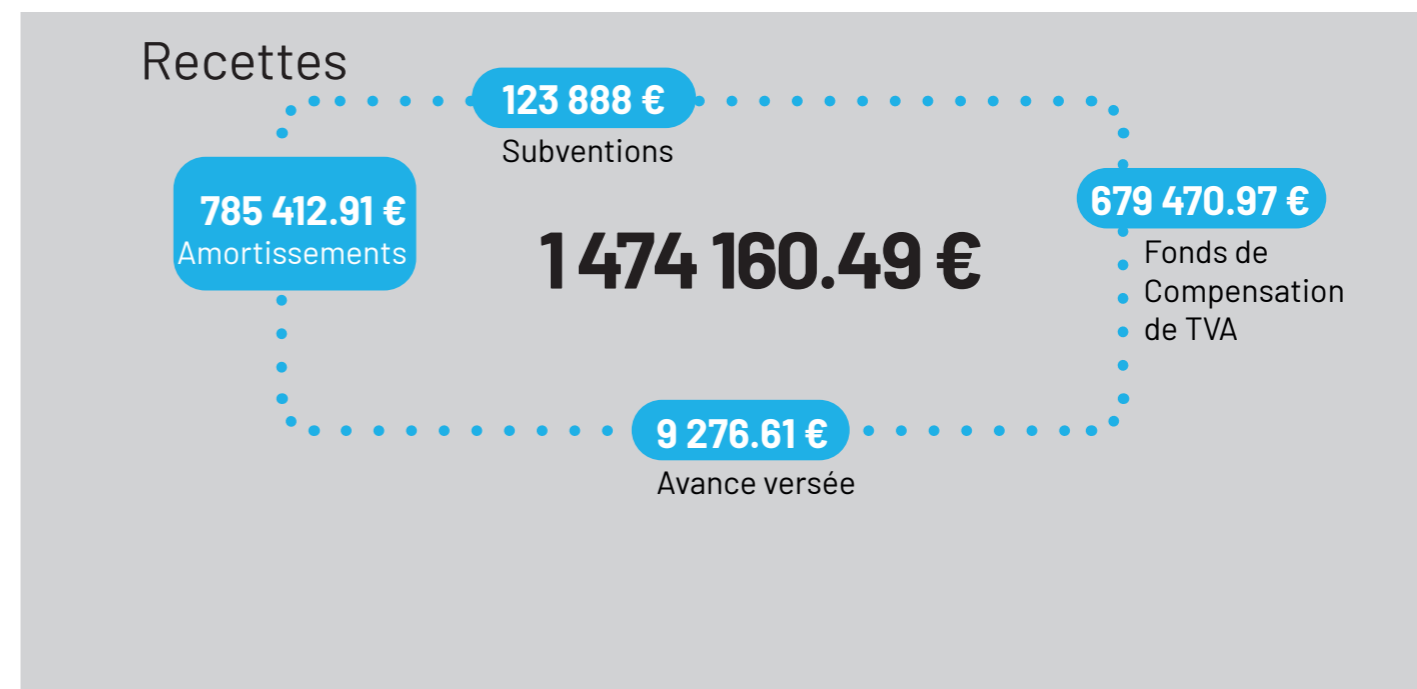
## Fonctionnement\*



Dépenses de fonctionnement réelles : **12 004 435.20 €**  
 Recettes de fonctionnement réelles : **13 175 208.43 €**  
 Dont 80% de redevance (10 609 694.71 €)

Un résultat d'exploitation 2024 de **407 697.32 €** soit **1 152 337.26 €** de résultat cumulé

## Investissement\*



Dépenses d'investissement réelles : **1 627 667.27 €**  
 Dépenses d'équipements : **1 075 963.29 €**  
 Recettes d'investissement réelles hors report : **679 470.97 €**  
 Soit 46% des recettes totales

Un résultat annuel d'investissement négatif de **-185 120.39 €** soit **+ 2 416 682.90 €** de résultat cumulé

### Marchés de fourniture

Type de marché	Nature du marché	Lot	Titulaire	Date de début de marché	Durée du marché	Montant du marché
Déchèterie	Fourniture et livraison d'un compacteur mobile	1	PACKMAT SYSTEM SAS	08/04/2025	La durée correspond à la livraison de l'équipement et son admission	141 014,50 €
Pré-Collecte	Fourniture de contenants de collecte des déchets ménagers	1	CONTENUR	08/04/2025	1 an	77 371,50 €
Pré-Collecte	Fourniture et livraison de sacs jaunes	1	SOCOPLAST	17/05/2025	1 an	41 980 €
Collecte	Acquisition d'un camion grue de collecte de conteneurs à déchets	1	GROUPE AUBRÉE GARAGE	20/12/2024	La durée correspond à la livraison définitive et sans réserve	126 300 €
Collecte	Fourniture d'un caisson basculant et grue à bras articulé	1	CARROSSERIE INDUSTRIELLE PRIOULT	09/12/2025	La fin du délai d'exécution correspond à la date de réception du camion-grue opérationnel	155 000 €

# Les temps forts de 2024

### Nouvelles collectes et nouveaux circuits

Les nouveaux circuits de collecte ainsi que les nouvelles fréquences ont été mises en place fin janvier.



### Les samedis du réemploi

organisés à la déchèterie de Maen Roch ont été reconduits durant l'année 2024.



### Fête de la récup'

La 4<sup>ème</sup> édition de la Fête de la récup' s'est déroulée le 29 juin sur l'esplanade des Chaussonnières



### Les composteurs grutables

7 nouveaux sites de compostage collectif ont été inaugurés le 30 novembre dans le centre de Fougères. Ces sites ont la particularité d'être équipés de composteurs grutables.

### La révision du PLPDMA

Du 15 octobre au 13 novembre, une enquête auprès des usagers a été mise en place pour la révision du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers

### Première collecte d'amiante

Une collecte expérimentale gratuite et réservée aux particuliers a été organisée au mois de novembre.



7 Allée Eugène Freyssinet  
ZA de l'Aumallerie  
35133 Javené

02 99 94 34 58  
[accueil@smictom-fougeres.fr](mailto:accueil@smictom-fougeres.fr)